RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DESL
Statistique publique
sur les collectivités locales

BIS - Bulletin d'information statistique N° 211 –juillet 2026

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Benoit de LAPASSE, Département des études et des statistiques locales - DGCL

Les finances des collectivités locales en 2025

Pour la seconde année consécutive, dans un contexte de repli de l'inflation, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales connaissent une progression qui ralentit (+1,4 %) et qui se situe, cette année, en-deçà de celle des recettes de fonctionnement (+2,2 %). Leur épargne brute, solde des recettes et dépenses de fonctionnement, augmente ainsi de + 7,8 % à 34,9 Md€ après deux années bien plus difficiles. Celle des départements rebondit de + 33 % sans pour autant retrouver son niveau de 2022 où elle était près de deux fois plus élevée. Après plusieurs années de progression supérieure à + 5 % par an, la hausse des dépenses d'investissement ralentit également nettement pour s'établir à + 1,7 %. Pour les départements et les régions et CTU, elles s'inscrivent même en nette baisse (- 8 % et – 7,1 %). En 2025, les collectivités locales connaissent toujours un besoin de financement mais moins prononcé qu'en 2024 (- 8, 4 Md€ contre -10 Md€) entraînant toutefois une hausse de l'encours de dette (+ 4,4 %), et cela pour tous les types de collectivités. Cependant, la hausse de l'épargne brute permet de contenir le délai de désendettement, qui s'élève à 5 ans contre 5,2 ans en 2024.

En 2025, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales ont progressé de + 1,4 % (graphique 1), soit la plus faible augmentation depuis l'année 2020, dans un contexte d'inflation contenue (+ 0,9 % contre + 2,0 % en 2024), notamment dans le domaine de l'énergie (- 6,8 % entre décembre 2024 et décembre 2025, après + 1,2 % un an plus tôt et + 5,7 % l'année précédente. Elles aussi en décélération, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes ont augmenté de + 3,2 % et celles des budgets principaux des syndicats de + 1,8 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux croisés entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 1,6 % en 2025, après + 4,1 % en 2024 et + 6,4 % en 2023 (cf. encadré)

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES (HORS SYNDICATS)

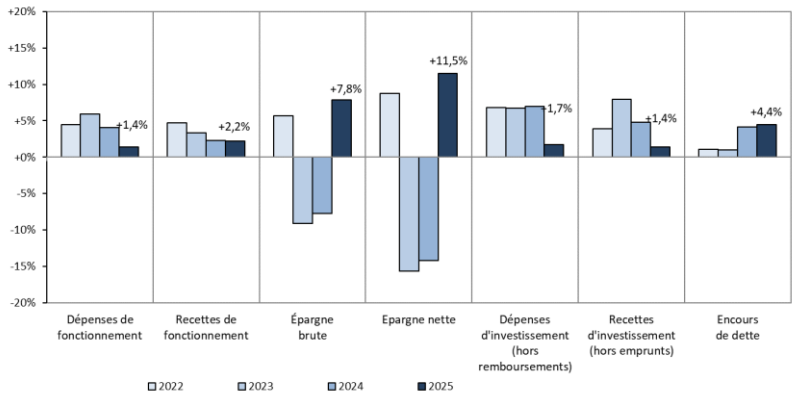

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

Un ralentissement desdépenses de fonctionnement perceptible pour tous les niveaux de collectivités

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont décéléré pour tous les niveaux de collectivités, allant même jusqu'à reculer pour les Régions et Collectivités Territoriales Uniques (CTU). Dans le détail, ces évolutions s'élèvent à + 1,5 % pour les communes (après + 4,2 % en 2024), + 1,8 % pour les EPCI à fiscalité propre (après + 5,1 % l'année précédente), et +1,2 % pour les départements (contre + 3,9 % l'année précédente). Ces dépenses de fonctionnement des Régions et (CTU) ont même reculé de - 0,7 % après une année 2024 où leur augmentation avait été très faible (graphique 2).

Parmi les communes, ce ralentissement s'observe dans toutes les catégories de taille de communes, mais plus particulièrement dans les plus grandes (+ 0,4 % pour les communes de 50 à 100 000 habitants contre + 3,6 % l'an dernier, et + 1,6 % pour les communes de 100 000 habitants et plus après +5,3 %). Les plus petites connaissent une évolution assez homogène, autour de 2 %. L'an dernier, les plus petites communes avaient déjà enregistré des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les plus grandes, à l'exception de celles de plus de 100 000 habitants (graphique 3).

Tous les postes de dépenses de fonctionnement ralentissent ou diminuent.

Les **dépenses d'intervention**, qui regroupent les dépenses liées à l'exercice des compétences des collectivités, représentent un peu moins de 40 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de + 1,5 % (graphique 4) en 2025, après + 3,8 % l'année précédente. Cette augmentation est plus vive dans les EPCI à fiscalité propre (+ 4,0 %) alors qu'elle reste contenue (+ 2,0 %) pour les départements, où ces dépenses d'intervention sont les plus élevées du fait de l'importance de leurs dépenses sociales, qui représentent près de 60 % des dépenses d'intervention de l'ensemble des collectivités locales. Les régions et CTU voient leurs dépenses d'intervention baisser (- 3,5 %) après un recul déjà observé en 2024 (- 0,8 %), et une année 2023 stable (+0,2 %).

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

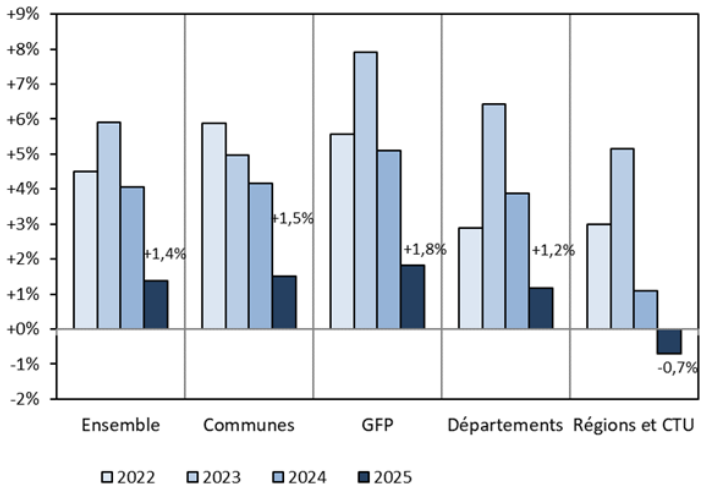

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

Les **frais de personnel** représentent 37 % des dépenses de fonctionnement. Ils sont en hausse de + 2,2 % après trois années de progressions plus vives (+ 4,4 % en 2024, + 4,8 % en 2023 et + 5,1 % en 2022), portées par des revalorisations de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 % à compter du 1er juillet 2023 après + 3,5 % à la même date en 2022), par des attributions de points d'indice majoré différenciés pour certains indices au 1er juillet 2023 ou généralisés à l'ensemble des agents publics (attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics au 1er janvier 2024), ainsi que, de façon plus marginale, par le versement de primes exceptionnelles à certaines catégories d'agents mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Dans ce contexte et en cohérence avec l'évolution des effectifs des différents statuts d'agents, la masse salariale des fonctionnaires baisse en 2025 (- 0,3 %) alors que

celles des contractuels progresse comme en 2024 de + 3,5 %, un rythme toutefois moins soutenu que les années passées (+ 7,7 % en 2023 et près de + 10 % les trois années précédentes). Les dépenses liées aux apprentis ont connu une inversion de tendance (- 2,2 %) après plusieurs années de croissance à deux chiffres allant même jusqu'à + 22 % en 2022. La forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés qui s'était interrompue fin 2020 (- 71 % entre 2016 et 2020, puis + 15,1 % en 2021 et + 11,8 % en 2022) avant de reprendre en 2023, s'est poursuivie en 2025, avec - 25,7 % (graphiques 4, 5 et 6).

Dans le sillage du reflux de l'inflation, les **achats et charges externes** sont en léger recul (- 0,1 %), marquant ainsi un nette inflexion par rapport aux années passées. Leurs progressions s'élevaient à + 3,6 % en 2024, de + 9,7 % en 2023 et de + 8,8 % en 2022. Ainsi, par exemple, pour les communes, l'alimentation est restée stable en 2025, et les transports progressent toujours (+1,1 %) mais moins vite que les dernières années (respectivement +4,9 % et + 9,7 %) et loin des proportions observées en 2021 et 2022 (+19,1 % et +28,3 %). D'autres postes importants ont vu leurs dépenses diminuer après des années de hausse marquée. Ainsi, les dépenses de combustibles reculent de – 4,8 % après une année 2024 déjà favorable (- 6,6 %), comme celles d'Énergie – Électricité des communes de 500 habitants ou plus, en baisse de - 9,6 % après – 3,5 % en 2024.

Parmi les achats et charges externes, les primes d'assurance payées par l'ensemble des collectivités locales s'élèvent à 1,2 Md€ et affichent toutefois un net regain de croissance depuis 3 ans : + 16,0 % en 2025 après + 20,7 % en 2024 et + 11,6 % les années précédentes, en lien avec les difficultés rencontrées par les collectivités sur le marché de l'assurance des biens et du patrimoine (graphiques 7 pour les communes).

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE ENTRE 2023 ET 2025 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE

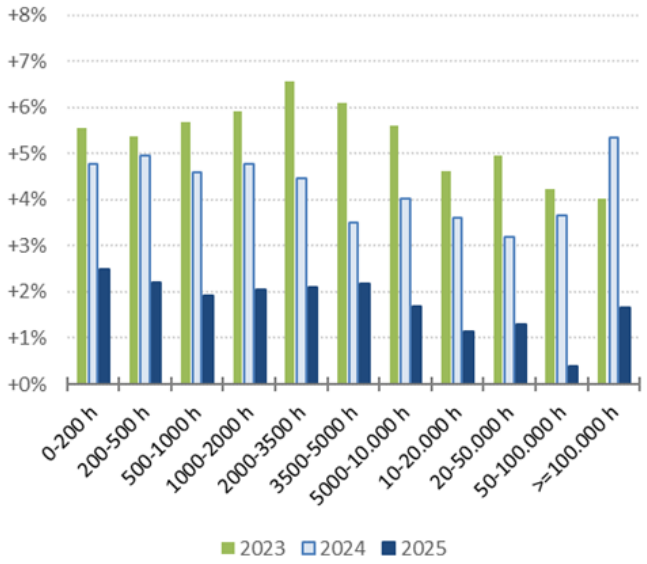

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Les charges financières ont reculé de – 3,6 % après une progression nette de + 14,2 % en 2024 et + 29,6 % en 2023, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt ces deux années. Cette inflexion touche tous les niveaux de collectivités à des niveaux comparables. Elle s'étale de – 3,8 % pour les régions et CTU à - 3,1 % pour les départements. Elles ne représentent que 2,0 % des dépenses de fonctionnement (contre 2,7 % en 2014), et 12,3 % de l'épargne brute (contre 17 % en 2014). C'est pour les régions et CTU que ces frais financiers pèsent le plus, avec 16,5 % de leur épargne brute (contre 18,5 % l'an dernier mais 11,2 % en 2017). L'accroissement des taux d'intérêt, sensible depuis 2022 même s'ils se sont stabilisés en 2025, renchérit à la fois les nouveaux emprunts et la partie du stock de dette indexée.

GRAPHIQUE 4 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EN EVOLUTION *EN MILLIARDS D'EUROS*

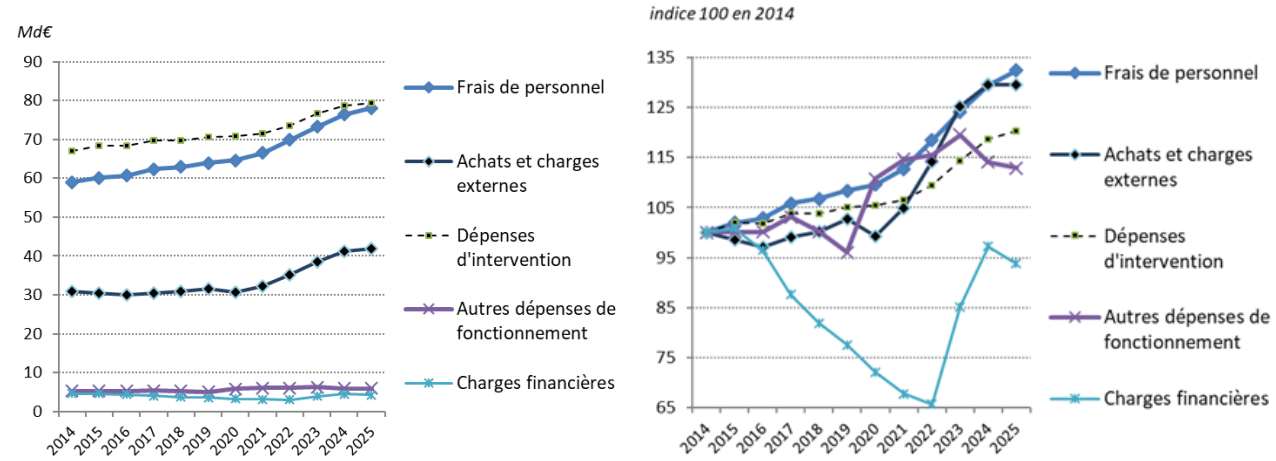

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 5 - REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS (HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)

EN EVOLUTION *EN MILLIARDS D'EUROS*

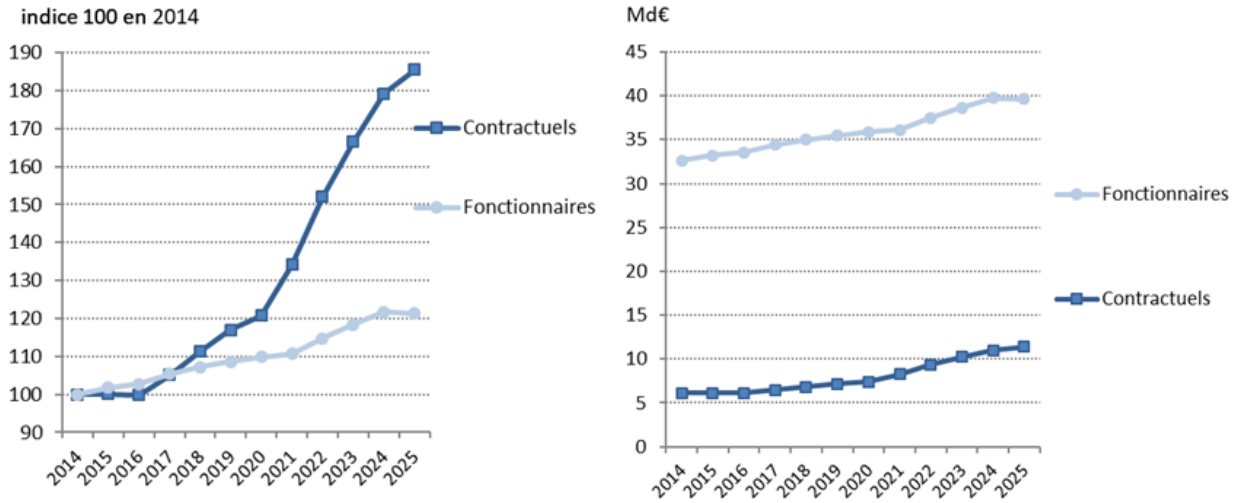

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 6 - REMUNERATIONS DES CONTRATS AIDES ET DES APPRENTIS

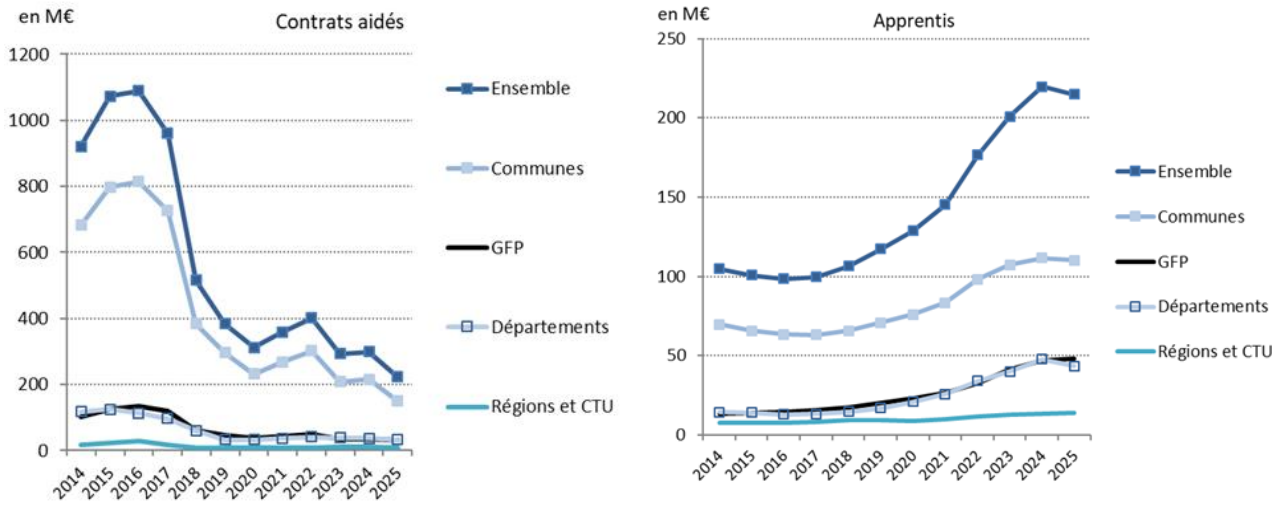

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - QUELQUES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DES COMMUNES, EN REPRISE DEPUIS 2021

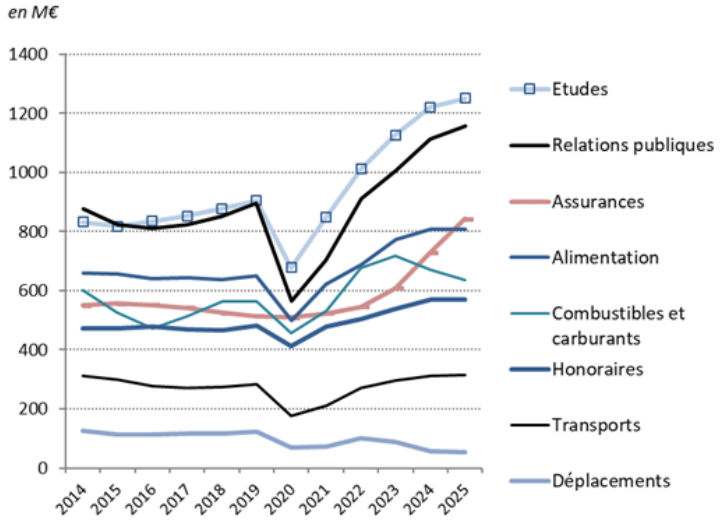

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Des recettes de fonctionnement qui décélèrent sauf pour les départements

En 2025, pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,2 %. C'est un rythme comparable à celui de l'an dernier (+ 2,3 % en 2024) mais en net retrait par rapportaux années précédentes (+ 3,4 % en 2023, + 4,7 % en 2022 et + 5,0 % en 2021) (graphique 8). Après deux années difficiles (- 1,2 % en 2023 et + 0,2 % en 2024), les départements ont vu leurs recettes de fonctionnement progresser de + 3,4 % en 2025. L'augmentation est plus mesurée pour le bloc communal (+ 1,6 % pour les groupements à fiscalité propre et + 1,7 % pour les communes) et en net ralentissement après un point haut en 2023. Il en va de même pour les régions et CTU (+ 0,9 %) après une année 2024 déjà ralentie (+ 1,1 %).

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES

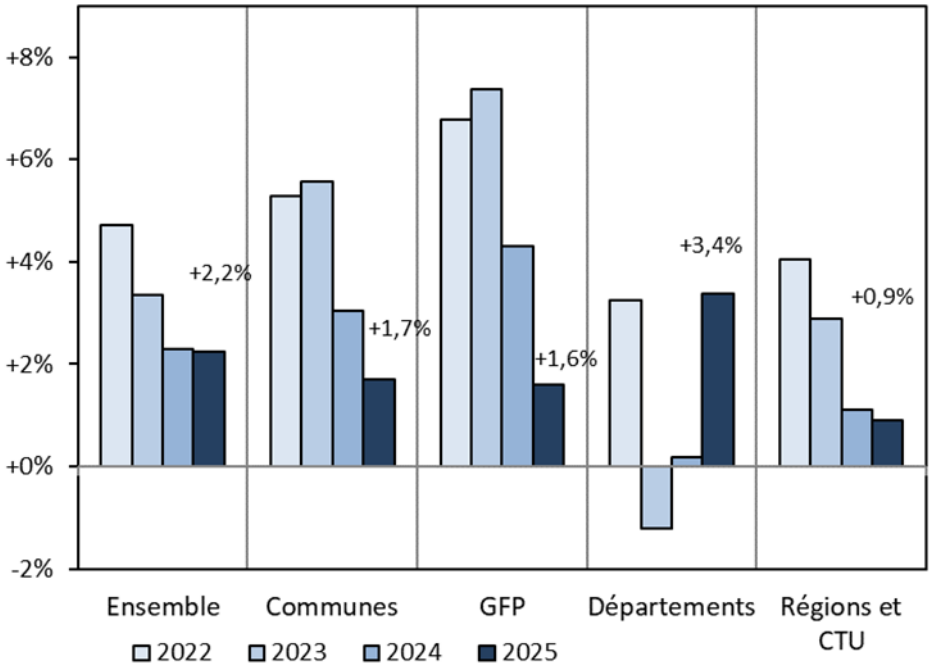

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Après les importants changements de 2021 (fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les communes, fin de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les départements, fin de la CVAE pour les régions et compensation de ces pertes par des fractions de TVA), les **impôts et taxes** sont désormais plus stables dans leur structure. Toutefois, le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent ou incluaient la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CVAE) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui les compensent), s'est trouvé bouleversé (graphique 10).

En 2025, les recettes issues des impôts et taxes ont globalement augmenté de + 2,4 %, après + 1,7 % en 2024. La fraction de TVA est la ressource la plus importante (52,7 Md€) et stagne (+ 0,4 %). Les recettes de DMTO (hors mises en réserve) s'élèvent à 16,7 Md€, en augmentation de + 18,5 %, revenant ainsi à leur niveau de 2019, 2020 ou encore 2023. Elles restent toutefois en deçà de celles des années 2021 et 2022 où elles atteignaient 20 Md€.

Sur le bloc communal, le produit de la taxe sur foncier bâti progresse, lui, de + 2,8 % en 2025 pour atteindre 43,1 Md€ en net ralentissement par rapport aux années précédentes (+ 5,3 % en 2024 et + 9,9 % en 2023), avec un effet taux quasi-nul (seulement + 0,06 % pour les communes).

En revanche, la progression demeure toujours soutenue pour le produit des cartes grises perçu par les régions et CTU avec + 9,9 % en 2025 après + 16,2 % en 2024 et + 7,6 % en 2023. De même, les produits de TSCA (10,1 Md€) bénéficient d'une progression de + 7,0 % pour les départements, dans la continuité des évolutions marquées observées les années précédentes.

En 2025, un prélèvement sur la fiscalité perçue par les collectivités est mis en place, sous le nom de DiLiCo (Dispositif de Lissage Conjoncturel). Il consiste en un prélèvement de 500 M€ sur 1 924 communes et 141 groupements à fiscalité propre, restitués sur 3 ans aux collectivités concernées tout en réservant 10% de ce montant à la péréquation. Ce prélèvement représente en moyenne l'équivalent de 5,1 % de l'épargne brute des 1 924 communes prélevées (4,2 % hors Paris), et 5,3 % pour les 141 groupements. Le même dispositif a concerné 50 départements en 2025, pour un montant 220 M€, et 12 régions pour 280 M€. Pour ces deux derniers niveaux de collectivités, le prélèvement équivaut en moyenne à 5,0 % de l'épargne brute des départements concernés (hors Paris et Métropole de Lyon) et 4,8 % de celle des régions concernées.

L'enveloppe des **concours financiers de l'État** a augmenté de + 0,4 % à 38,2 Md€ en 2025 après + 0,7 % l'an dernier. Cette augmentation est la plus forte pour les communes (+ 2,3 %) dans la lignée des années passées, alors que ces concours financiers baissent pour les GFP (- 0,7 %) et pour les départements (- 0,5 %). Pour les régions et CTU, ces concours de l'Etat sont devenus marginaux depuis la suppression de la DGF et son remplacement par de la TVA : ils représentent 6 % des recettes, contre 16,8 % pour les communes.

Les recettes provenant des **ventes de biens et services** (redevances, recettes tarifaires ou domaniales) ont augmenté de + 3,7 % après plusieurs années déjà très favorables. Avec près de 14 milliards d'euros, elles dépassent sensiblement le montant atteint avant la crise sanitaire (un tiers de plus par rapport aux 10,3 Md€ de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée (5,7 %) des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 9).

Les **subventions reçues** représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 9). L'année 2025 marque une inversion de tendance avec un repli de – 0,3 %, après une année 2024 toujours favorable (+ 3,1 %) succédant à la période des années 2020 à 2023, particulièrement dynamique (+ 8,6 % en 2023 par exemple).

GRAPHIQUE 9 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

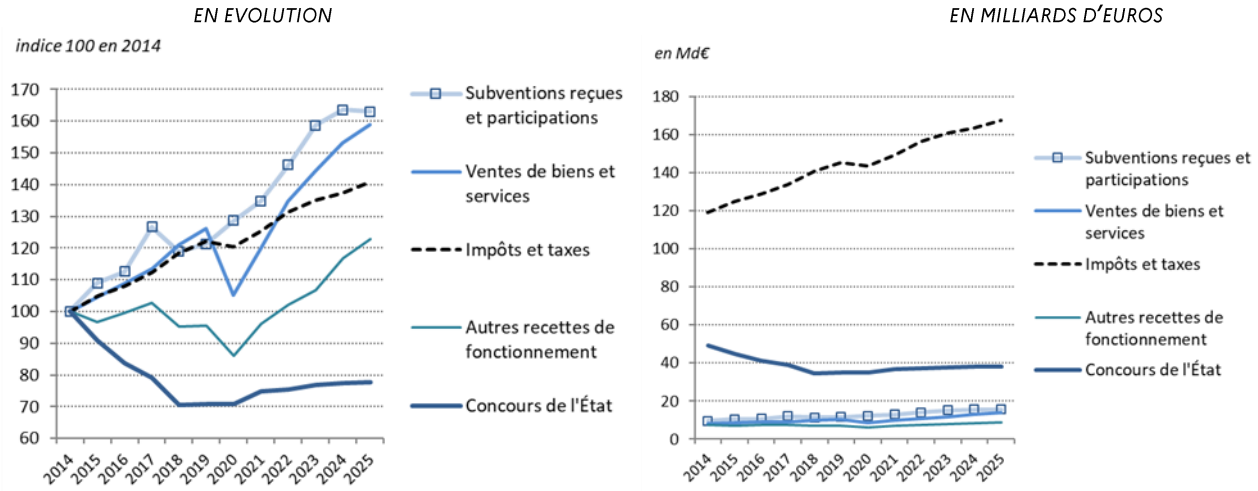

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 10 - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

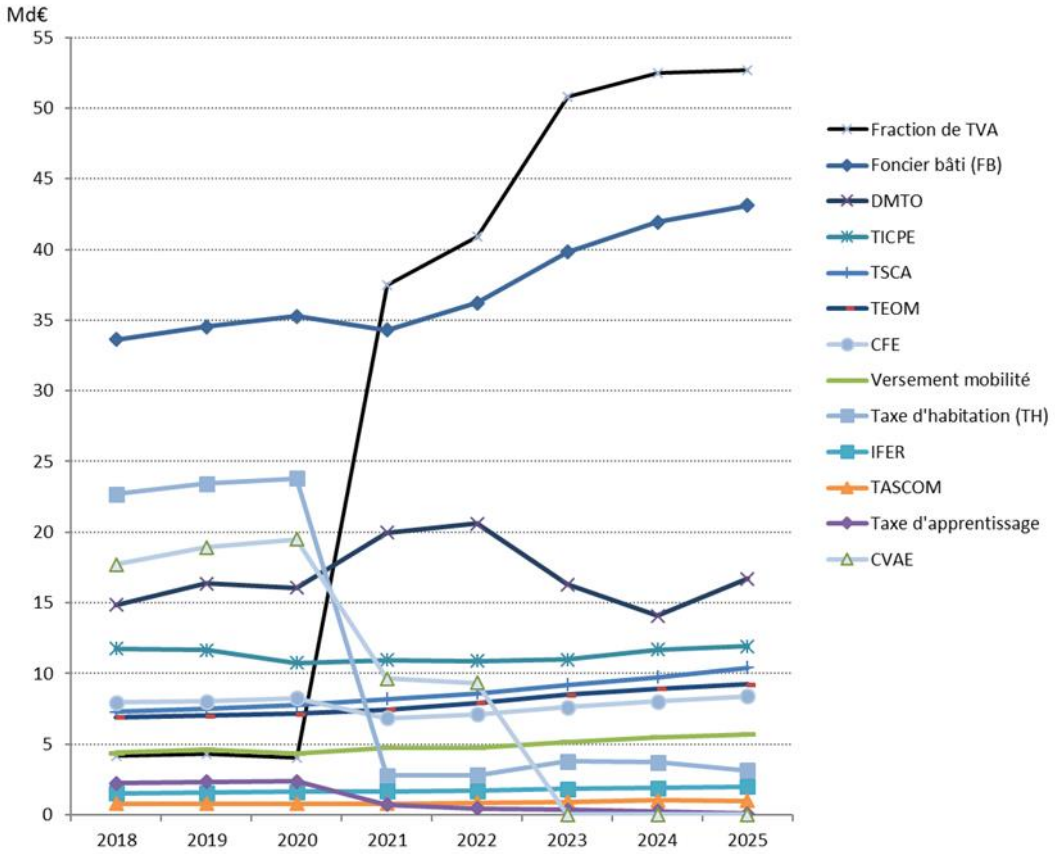

Source : DGCL. Données DGFiP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

L'épargne brute des collectivités locales se rétablit et revient au même niveau qu'avant la crise sanitaire

L'épargne brute des collectivités locales, solde des recettes et dépenses de fonctionnement, progresse en 2025 de + 7,8 % à 34,9 Md€. Il s'agit d'un retournement de tendance après deux années de nette baisse (- 7,7 % en 2024 et - 9,1 % en 2023). L'épargne brute retrouve cette année un niveau observé avant la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement (+ 34,8 Md€ entre 2019 et 2024) évoluant sur cette période à peine moins vite que les recettes de fonctionnement (+ 35,1 Md€ sur ces cinq ans). Tous les types de collectivités locales enregistrent une progression de leur épargne brute mais c'est surtout le cas

pour les départements (+ 33,3 %) après deux années très défavorables. En 2025, l'épargne brute des départements représente un peu plus de la moitié (55 %) de celle de 2022, et atteint un niveau similaire à celui des année 2013-2015. Celle des régions croît en 2025 (+ 7,5 %) après une année 2024 déjà favorable (+ 1,1 %). Celle du secteur communal est également en hausse de + 0,5 Md€ à 22,0 Md€ et retrouve le niveau de 2023 qui constituait déjà un point haut depuis 2012.

Le taux d'épargne brute se redresse pour les départements (graphique 11). Il gagne deux points en 2025, à 8,9 %, mais reste bien en-deçà de sa valeur de 2022 (16,7 %) qui constituait un point haut après une décennie presque constante d'amélioration de la situation financière des départements. Ce taux augmente aussi nettement pour les régions et CTU (20 %), retrouvant sa valeur moyenne de la décennie. Cet indicateur est cependant moins bien orienté pour le bloc communal. Il baisse pour la troisième année consécutive pour les GFP après une année 2021 très positive. Pour les communes, le taux d'épargne brute s'affermit de 0,2 point, tout en restant en retrait par rapport à sa valeur moyenne de la période 2018-2023.

L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, s'élève à 19,4 Md€. Il s'agit là aussi d'un changement de dynamique (+ 11,5 %) après deux années de fort repli : - 14,2 % en 2024 et - 15,6 % en 2023. L'augmentation de l'épargne brute (+ 2,5 Md€) s'avère bien supérieure à celle des remboursements de dette (+ 0,5 Md€), ce qui explique cette évolution. Les GFP sont les seuls types de collectivités à connaître une baisse de leur épargne nette, du fait de remboursements dynamiques (+ 4,9 %) alors que l'épargne brute est moins bien orientée. Les communes enregistrent une hausse de leur épargne nette de + 4,2 % à 8,1 Md€ (mais une baisse de -2,7 % hors Paris). Pour les régions et CTU, cette hausse est de + 9,6 % à 3,6 Md€, retrouvant son niveau de 2023. La situation est plus contrastée pour les départements. Leur épargne nette bondit de + 82,4 % à 3,2 Md€ mais après deux années particulièrement difficiles. Cette valeur est la deuxième la plus faible de la décennie, et ne représente que 37% du montant atteint en 2022.

GRAPHIQUE 11 - TAUX D'EPARGNE BRUTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE (EPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT)

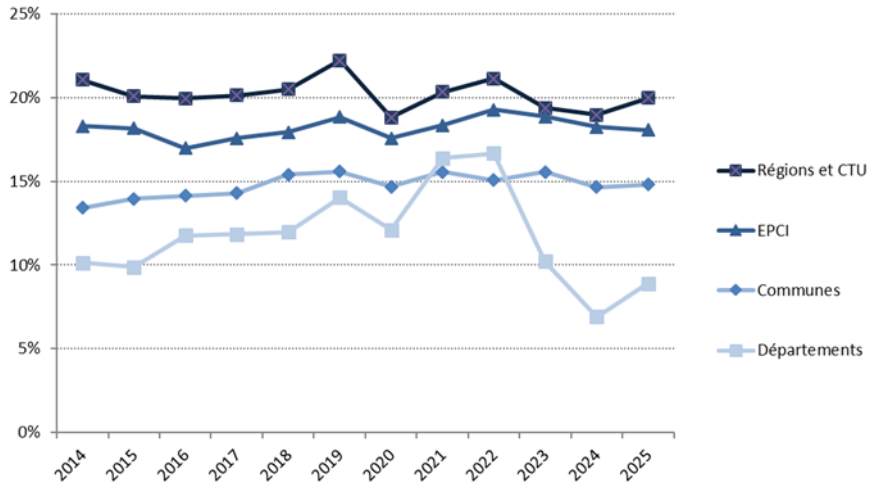

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 12 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL…

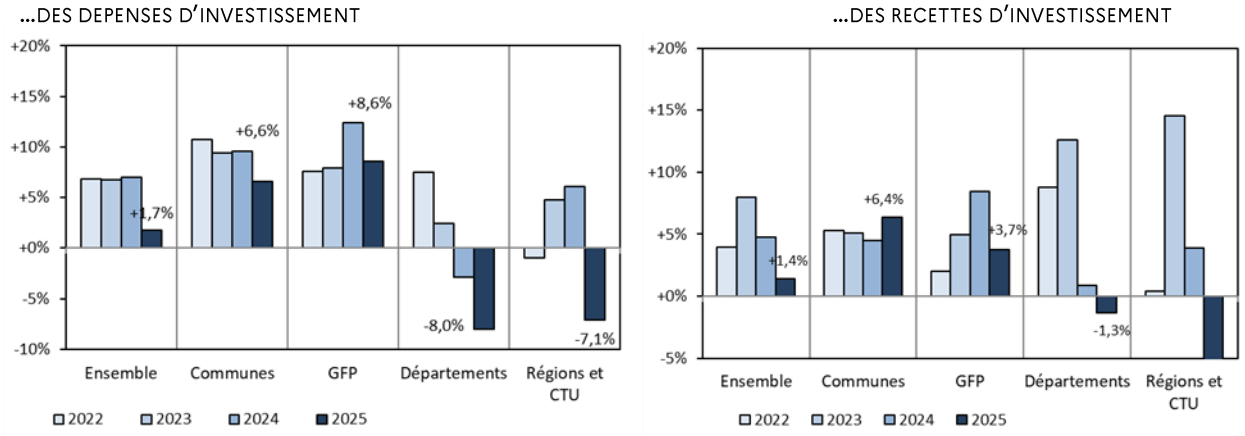

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux. Dépenses et recettes hors opérations sur la dette (remboursements ou emprunts nouveaux)

Ralentissement marqué des dépenses d'investissement, notamment pour les départements, les régions et CTU

En 2025, les dépenses d'investissement augmentent de + 1,7 %, après plusieurs années de forte progression (+ 7 % en 2024, + 6,7 % en 2023, + 6,8 % en 2022 et + 5,8 % en 2021) dans un contexte d'inflation plus faible (+ 0,9 % en variation annuelle en 2025 contre + 2,0 % en 2024, + 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022). La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, est donc de moindre ampleur en 2025. Comme les années passées, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 1,4 Md€), les subventions d'équipement versées notamment enregistrant même une baisse (- 4,5 %) (graphique 12).

Le bloc communal présente des dépenses d'investissement toujours dynamiques, mais leur croissance est en repli par rapport aux années passées. Elles augmentent de + 6,6 % en 2025 pour les communes, contre près de 10 % par an sur les trois dernières années. Les GFP affichent des dépenses en croissance de + 8,6 % après + 12,4 % en 2024 et des évolutions aussi élevées en 2022 et 2023. Pour les départements, les contraintes d'autofinancement observées les années passées se traduisent d'une réduction des investissements (– 8,0 % en 2025), tant sur les équipements directs que sur les subventions versées. Il en est de même pour les régions et CTU (- 7,1 %) après deux années mieux orientées.

L'investissement porté par les budgets annexes et les syndicats représente 18,2 Md€ en 2025, soit le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre. Les investissements des budgets annexes et des syndicats sont principalement dirigés vers l'environnement (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et les transports, et leur prise en compte permet une meilleure analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses d'investissement liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (graphique 13). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance mais repartent à la hausse en 2025. Le secteur « santé et action sociale » engendre peu de dépenses d'investissement (2 %) mais ce secteur représente en revanche une part importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement, plus d'un quart.

En 2020, les investissements liés au « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, grâce aux contributions des régions, notamment au fonds national de solidarité, pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Depuis, ces investissements sont revenus à leur niveau de 2019 (graphique 13). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) ont retrouvé un dynamisme après deux années plus difficiles qui faisaient suite à une progression marquée en 2021 et 2022. Les dépenses d'investissement dans ce secteur connaissent toujours une hausse de 5% en niveau, certes similaire à celle des deux années précédentes, mais dans un contexte cette année où les dépenses d'investissement marquent le pas. Cela entraine mécaniquement une progression de sa part dans les dépenses d'investissement. Il en est de même pour les dépenses de la fonction « Enseignement, formation et apprentissage ». Les investissements en équipements culturels ou

sportifs représentent 8 % des dépenses en 2025. Enfin, près du quart de l'investissement est non ventilé : 12 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables ou à des « services généraux » et 12 % sont enregistrés dans des comptes ne permettant pas de spécifier la fonction, à l'instar des budgets des communes de moins de 3 500 habitants, des GFP qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

Comme en 2024, les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses cette année avec une hausse de + 1,4 % (graphique 12). Elles ont surtout été portées par le FCTVA (+ 11,1 % soit +0,7 Md€) mais enregistrent un net recul des dotations et subventions d'équipement (- 4,6 % soit -0,8 Md€) en particulier pour les régions et CTU.

GRAPHIQUE 13 - VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE)

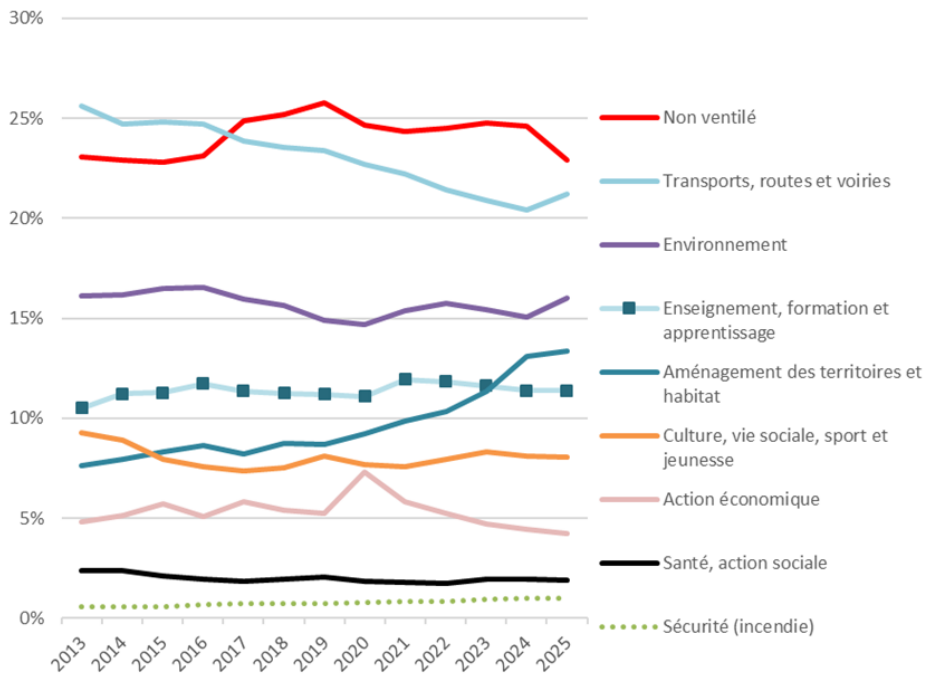

Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h., GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h., budgets principaux des SIVOM, les pôles métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux et annexes.

Un besoin de financement toujours élevé entraînant une hausse de l'encours de dette et un prélèvement sur le fonds de roulement

Les collectivités locales ont enregistré en 2025 un besoin de financement de – 8,36 Md€ (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette) et - 10,7 Md€ en consolidant avec les syndicats et les budgets annexes. C'est une légère amélioration par rapport à l'an dernier où il s'élevait à – 10 Md€ (- 11,25 Md€ en consolidation) (graphique 14).

Entre 2015 et 2022, hormis l'année très particulière de 2020, l'ensemble des collectivités locales dégageait chaque année une capacité de financement. Depuis 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement. Le bloc communal voit son besoin de financement augmenter en 2025 en lien avec le pic d'investissement observé sur cette année préélectorale. Le besoin de financement des communes s'élève à - 3,2 Md€ contre - 2,5 Md€ en 2024. Dans le même temps, les GFP voient leur besoin de financement passer de - 1,2 Md€ en 2024 à - 2,2 Md€ en 2025. En revanche, les départements et les régions et CTU ont vu leur besoin de financement diminuer. Les départements, qui présentaient le besoin de financement le plus important en 2024 (- 4,0 Md€), l'ont limité à – 1,5 Md€. De même, les régions et CTU sont passées d'un besoin de -2,2 Md€ en 2024 à -1,4 Md€. Il faut noter toutefois que ce dernier type de collectivité a toujours enregistré des besoins de financement sur la dernière décennie.

Ce besoin de financement de 2025 est financé à hauteur de 1,2 Md€ par une ponction sur le fonds de roulement, faisant de cette année la troisième de diminution du fonds de roulement des collectivités. Mais le besoin de financement a surtout été assuré par un recours à

l'endettement. Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2025 a progressé (+ 5,1 %) après une année 2024 déjà très haute (+ 33,7 %). Ils atteignent 22,6 Md€ en 2025 soit deux tiers de plus qu'en 2019. Même si cette année les remboursements (15,5 Md€) ont progressé (+ 3,6 %) plus vivement que l'an dernier, ils sont restés à un niveau inférieur aux emprunts. Le flux net de dette est donc fortement positif comme l'an dernier (respectivement + 7,2 Md€ et + 6,6 Md€), et atteint un niveau jamais observé depuis 2012.

Le stock de dette augmente alors pour la cinquième année consécutive (+ 4,4 %) et se retrouve 17 % plus haut qu'avant la crise sanitaire. Il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15). Malgré cette augmentation et grâce au dynamisme de l'épargne brute, le délai de désendettement des collectivités locales s'améliore de 0,2 an en 2025 et s'élève à 5 ans. Cette amélioration est particulièrement sensible pour les départements (- 1,4 an, après + 4,1 ans entre 2022 et 2024) pour atteindre 5,3 ans. Pour les régions et CTU, la situation s'est légèrement redressée (- 0,2 an) mais reste parmi les plus défavorables depuis 2014 (graphique 16). Par contre, le secteur communal réussit à contenir la détérioration de son délai de désendettement (+0,1 an) dans la lignée des deux années passées et il reste à un des niveaux les plus favorables depuis 2014.

GRAPHIQUE 14 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

ENSEMBLE DES COLLECTIVITES

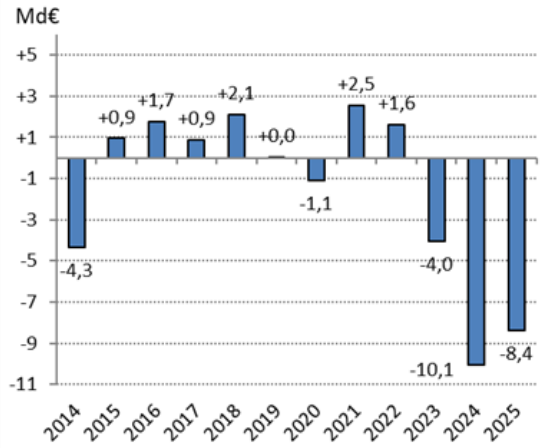

DECOMPOSITION SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

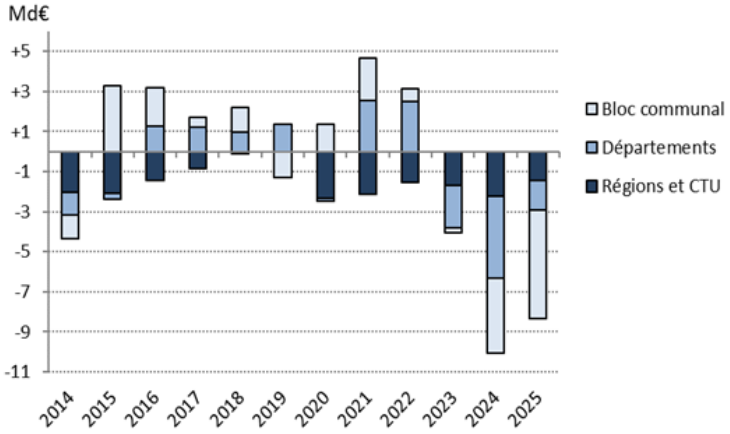

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE

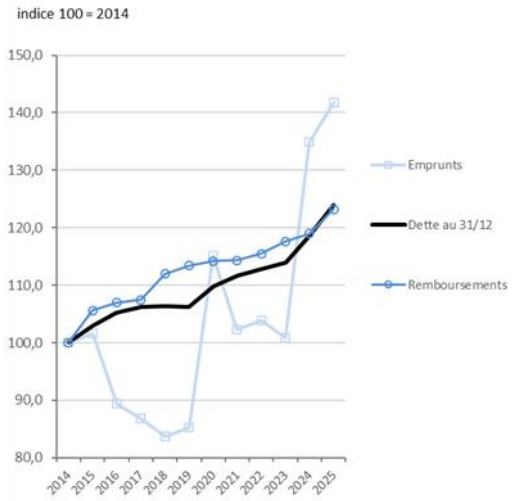

GRAPHIQUE 16 - DELAI DE DESENDETTEMENT (DETTE / EB)

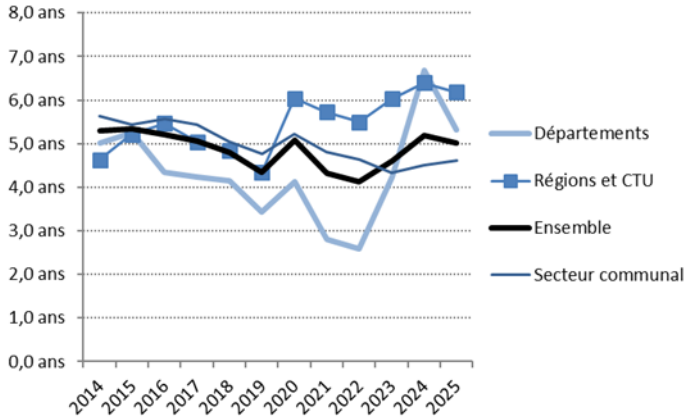

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+1,4 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 209,49 Md€), on peut ajouter ceux des syndicats, dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +1,8 % en 2025 pour atteindre 11,7 Md€ (graphique 17 et 18).
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 3,9 % soit 24 Md€) augmentaient de 2020 à 2025 plus vite que celles des budgets principaux.
- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales.

Selon ce compte consolidé, l'ensemble des dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de +1,6 % en 2025 (au lieu d'augmenter de +1,4 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,4 % (+ 2,2 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 2,2 % (contre +1,7 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent un besoin de financement de -10,7 Md€. La seule région ou CTU où l'ensemble des collectivités demeurent en capacité de financement selon ces comptes consolidés est la Guyane. Les plus forts besoins sont enregistrés par les collectivités de deux autres DOM (La Réunion et Mayotte), ainsi que par celles de la région d'Occitanie et la collectivité territoriale de Corse

GRAPHIQUE 17 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DEPUIS 2014

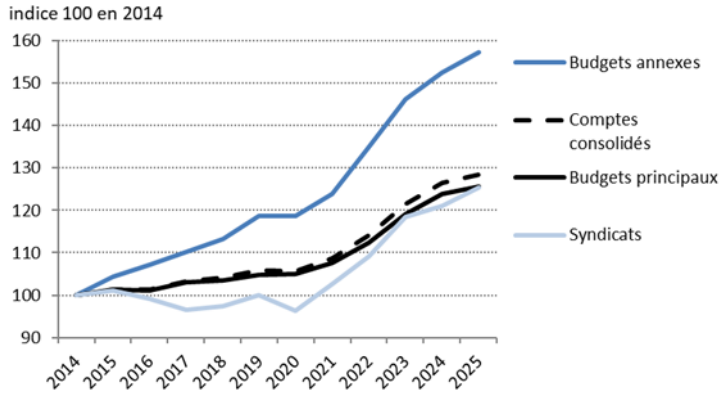

GRAPHIQUE 18 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) : EVOLUTION DEPUIS 2014

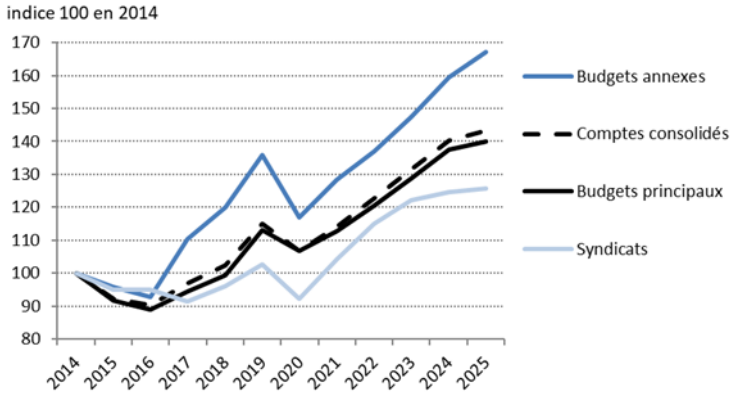

Champ courants, non corrigés des effets de périmètres
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions [a]

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (b)	2024	2025 / 2024 (b)	2025
							Valeurs provisoires
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	**187,52**	**+5,9 %**	**198,61**	**+4,1 %**	**206,66**	**+1,4 %**	**209,49**
Achats et charges externes	35,17	+9,7 %	38,57	+3,6 %	41,17	-0,1 %	41,96
Frais de personnel	69,86	+4,8 %	73,19	+4,4 %	76,38	+2,2 %	78,08
Charges financières	3,00	+29,6 %	3,89	+14,2 %	4,44	-3,6 %	4,28
Dépenses d'intervention	73,42	+4,4 %	76,68	+3,8 %	78,67	+1,5 %	79,24
Autres dépenses de fonctionnement	6,07	+3,5 %	6,28	-4,5 %	6,00	-1,1 %	5,93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	**226,04**	**+3,4 %**	**233,64**	**+2,3 %**	**238,98**	**+2,2 %**	**244,35**
Impôts et taxes	156,40	+2,9 %	160,99	+1,7 %	163,70	+2,4 %	167,62
- Impôts locaux	60,77	-5,8 %	57,25	+4,8 %	60,02	-0,4 %	59,78
- Autres impôts et taxes	95,62	+8,5 %	103,74	-0,1 %	103,68	+4,0 %	107,84
Concours de l'État	37,11	+1,9 %	37,80	+0,7 %	38,07	+0,4 %	38,22
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,08	+0,5 %	27,20
- Autres dotations	2,01	+1,2 %	2,03	+0,9 %	2,05	+4,1 %	2,14
- Péréquations et compensations fiscales	8,65	+4,1 %	9,00	-0,7 %	8,94	-0,7 %	8,88
Subventions reçues et participations	14,04	+8,6 %	15,25	+3,1 %	15,72	-0,3 %	15,66
Ventes de biens et services	10,99	+7,0 %	11,76	+6,3 %	12,93	+3,7 %	13,84
Autres recettes de fonctionnement	7,49	+4,7 %	7,84	+9,2 %	8,56	+5,2 %	9,00
Épargne brute (3) = (2)-(1)	**38,52**	**-9,1 %**	**35,03**	**-7,7 %**	**32,33**	**+7,8 %**	**34,86**
Épargne nette = (3)-(8)	**24,02**	**-15,6 %**	**20,26**	**-14,2 %**	**17,39**	**+11,5 %**	**19,39**
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	**61,653**	**+6,7 %**	**65,809**	**+7,0 %**	**70,403**	**+1,7 %**	**71,630**
Dépenses d'équipement	42,44	+8,1 %	45,88	+7,0 %	49,10	+2,8 %	50,49
Subventions d'équipement versées	16,30	+4,8 %	17,09	+5,5 %	18,02	-4,5 %	17,21
Autres depenses d'investissement	2,91	-2,6 %	2,84	+15,5 %	3,28	+19,8 %	3,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	**24,76**	**+8,0 %**	**26,73**	**+4,8 %**	**28,01**	**+1,4 %**	**28,41**
FCTVA	5,47	+4,4 %	5,71	+9,3 %	6,25	+11,1 %	6,94
Dotations et Subventions d'équipement	14,60	+12,0 %	16,36	+5,0 %	17,19	-4,6 %	16,40
Autres recettes d'investissement	4,68	-0,5 %	4,65	-1,7 %	4,58	+10,8 %	5,07
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	**249,17**	**+6,1 %**	**264,42**	**+4,8 %**	**277,06**	**+1,5 %**	**281,12**
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	**250,79**	**+3,8 %**	**260,37**	**+2,5 %**	**266,99**	**+2,2 %**	**272,76**
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	**+1,62**		**-4,05**		**-10,06**		**-8,36**
Remboursements de dette (8)	14,50	+1,9 %	14,76	+1,2 %	14,94	+3,6 %	15,47
Emprunts (9)	16,59	-2,9 %	16,11	+33,7 %	21,53	+5,1 %	22,63
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,09		+1,35		+6,60		+7,17
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	**263,67**	**+5,9 %**	**279,18**	**+4,6 %**	**292,00**	**+1,6 %**	**296,59**
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	**267,38**	**+3,4 %**	**276,48**	**+4,4 %**	**288,53**	**+2,4 %**	**295,40**
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,71		-2,70		-3,47		-1,19
Dette au 31 décembre (12) [c]	**159,37**	**+1,0 %**	**160,95**	**+4,2 %**	**167,65**	**+4,4 %**	**175,11**
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	**55,49**	**-8,5 %**	**50,77**	**-12,4 %**	**44,47**	**-2,8 %**	**43,25**
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,5 pt	13,5%	+0,7 pt	14,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,6%	-2,0 pt	8,7%	-1,4 pt	7,3%	+0,7 pt	7,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	70,5%	-1,6 pt	68,9%	+1,3 pt	70,2%	+1,5 pt	71,7%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	+ 0,5 an	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans	- 0,2 an	5,0 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) [d]	108 j.	- 14,7 j.	93 j.	- 14,8 j.	79 j.	- 3,2 j.	75 j.

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annexes

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et deux régions suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Ministère chargé des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales
2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directeur de la publication : Xavier BARROIS